CHAUSSURES DE SECURITE

NOTICE D'UTILISATION

FR

Ces chaussures de sécurité satisfont aux exigences du Règlement (UE) 2016/425 sur les équipements de protection individuelle et sont fabriquées conformément aux exigences de la norme EN ISO 20345:2022.
Aucun des matériaux utilisés pour la fabrication de ces chaussures ne nuit à la santé.
Le marquage CE signifie que ce type de chaussure de sécurité a été certifié par un organisme notifié : MIRTA-KONTROL (NB 2474) Mirta-Kontrol Javorinska 3. HR-10040 Zagreb-Dubrava, Croatia Notified Body no 2474).

Lire attentivement cette notice avant utilisation.

SIGNIFICATION DES MARQUAGES

Exemple :

Marquage de conformité	**CE**	**SECURITOP**
Référence produit	**OPALE**	**01-2025**
Norme européenne	**EN ISO 20345:2022**	**S1PS SR FO**

Marque du fabricant
Date de production
Catégorie de protection

Les exigences fondamentales et facultatives par catégorie de protection sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Symbole	Caractéristiques	EN ISO 20345:2022
		S1PS
	Embout résistant à un choc de 200 Joules	X
A	Chaussure antistatique	X
E	Absorption d'énergie au talon	X
FO	Semelle de marche résistante aux hydrocarbures	X
WPA	Résistance à l'absorption et pénétration d'eau de la tige	0
P	Semelle antiperforation	0
AN	Protection des malléoles	0
C	Chaussures conductrices	0
CI	Isolation du semelage contre le froid	0
HI	Isolation du semelage contre la chaleur	0
HRO	Résistance de la semelle de marche à la chaleur	0
M	Protection du métatarse	0
WR	Résistance à l'eau (chaussure entière)	0
PS	Résistance à la perforation plaque composite (pointe small : 3mm)	X
PL	Résistance à la perforation plaque composite (pointe large : 4,5mm)	0
SR	Résistance aux glissements	X

X = exigences obligatoirement satisfaites
0 = exigences optionnelles et additionnelles reportées sur le marquage

Seuls les risques pour lesquels le symbole correspondant est présent sur la chaussure sont couverts.
L'utilisation d'accessoires non prévus à l'origine pourrait affecter les caractéristiques de résistance et de protection.

Concernant la résistance au glissement de la semelle, la norme EN ISO 20345 :2022 fixe les conditions requises comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

Sol	Lubrifiant	Conditions requises par la norme		Symbole
		A plat	Du talon vers l'avant	
Carrelé	Détergent	≥0,36	≥0,31	
Carrelé	Glycérine	≥0,22	≥0,19	SR

Les essais réalisés pour cette référence ont été effectués avec la première de propreté amovible. La chaussure ne doit être portée qu'avec la première de propreté en place. Celle-ci ne doit être remplacée que par une première de propreté comparable fournie par le fabricant. Enlever la première de propreté peut affecter les performances de la chaussure de sécurité.

MODE D'EMPLOI

Avant utilisation, vérifier que le type de chaussure est adapté à vos besoins en consultant un professionnel des risques.
Les contrôles avant emploi sont les suivants :
- vérifier que le système de fermeture fonctionne correctement, contrôler l'épaisseur de la semelle et que la chaussure possède toutes les caractéristiques techniques indiquées par le marquage.
- vérifier la présence de l'embout de sécurité et de la semelle anti-perforation s'il y a lieu.
- si la chaussure présente des défauts ou des ruptures, elle doit être remplacée.

STOCKAGE ET ENTRETIEN

Stocker dans un endroit propre, si possible dans son emballage d'origine et à température ambiante.

Après chaque utilisation, il est nécessaire de toujours nettoyer la chaussure. Enlever avec une brosse les résidus de terre ou autres substances. Traiter éventuellement, en fonction de la matière, avec du cirage adapté.
Laisser sécher les chaussures dans un endroit aéré, loin d'une source de chaleur.

Le temps exerce une influence sur tous les matériaux, notamment sur le polyuréthane de la semelle. Bien que nos chaussures soient fabriquées avec des matériaux de premier choix, une durée de stockage supérieure à 3 ans n'est pas recommandée. De nombreux facteurs peuvent altérer les propriétés des chaussures neuves : variation de température, humidité, etc.
La limite d'utilisation dépend de sa fréquence, du degré d'usure et du lieu de travail.

ATTENTION – CHAUSSURES ANTISTATIQUES

Il convient d'utiliser ces chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de réduire autant que possible l'accumulation de charges électrostatiques, par leur dissipation, évitant ainsi le risque d'inflammation de vapeurs ou substances inflammables et si le risque de choc électrique par l'équipement alimenté par le réseau ne peut pas être complètement éliminé du lieu de travail. Les chaussures antistatiques introduisent une résistance entre le pied et le sol mais ne peuvent pas fournir une protection complète. Les chaussures antistatiques ne conviennent pas pour travailler sur des installations électriques sous tension. Il faut savoir cependant que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adéquate contre le choc électrique d'une décharge statique puisqu'elles introduisent uniquement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de choc électrique n'a pas été complètement éliminé, des mesures additionnelles pour éviter ce risque sont essentielles. De telles mesures, aussi bien que les essais additionnels mentionnés ci-après doivent faire partie des contrôles de routine du programme de sécurité du lieu de travail.

Les chaussures antistatiques ne fournissent aucune protection contre les chocs électriques résultent de tensions alternatives ou continues. Si un risque d'exposition à une tension alternative ou continue existe, des chaussures isolantes doivent être utilisées afin de se protéger contre toute blessure grave.

La résistance électrique des chaussures antistatiques peut être modifiée de manière significative par la flexion, la contamination ou l'humidité. Ce type de chaussure ne remplira pas sa fonction si elle est portée dans des conditions humides.
Les chaussures de classe I peuvent absorber l'humidité si elles sont portées pendant de longues périodes et elles peuvent devenir conductrices dans ces conditions humides. Les chaussures de classe II sont résistantes à l'humidité et aux conditions humides. Il convient de les utiliser en cas de risque d'exposition.
Si les chaussures sont utilisées dans des conditions où le matériau des semelles est contaminé, le porteur doit toujours vérifier les propriétés antistatiques avant de pénétrer dans une zone à risque.

Dans les secteurs où les chaussures antistatiques sont portées, la résistance du sol doit être telle qu'elle n'annule pas la protection donnée par les chaussures.

Il est recommandé d'utiliser des chaussettes antistatiques.
Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que la combinaison des chaussures, de leur porteur et de leur environnement permet au produit de remplir sa fonction prévue (dissipation des charges électrostatiques et une certaine protection) pendant toute sa durée de vie. Ainsi, il est conseillé à l'utilisateur de concevoir un essai à effectuer sur place et de vérifier la résistance électrique à des intervalles fréquents et réguliers.

ATTENTION – RESISTANCE A LA PERFORATION

La résistance à la perforation de cette chaussure a été mesurée en laboratoire à l'aide de clous et de forces normalisés. Des clous de plus petit diamètre et des charges statiques ou dynamiques plus élevées augmenteront le risque de perforation.
Dans de telles circonstances, il convient de prendre en considération des mesures préventives supplémentaires.
Trois types génériques d'inserts résistants à la perforation sont actuellement disponibles dans les chaussures d'EPI.
Il s'agit des inserts de type métallique et en matériaux non métalliques, qui doivent être choisis sur la base d'une évaluation des risques relatifs au travail.
Tous les types offrent une protection contre les risques de perforation, mais chacun présente des avantages ou des inconvénients supplémentaires différents, y compris les suivants:
Inserts métalliques (par exemple S1PS, S3): Ils sont moins affectés par la forme de l'objet tranchant/ du danger (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, le tranchant) mais, en raison des techniques de fabrication des chaussures, peuvent ne pas couvrir toute la zone inférieure du pied. Inserts non métalliques (PS ou PL ou catégorie S1PS, S3L par exemple): Ils peuvent être plus légers, plus souples et offrir une plus grande surface de protection, mais la résistance à la perforation peut varier davantage en fonction de la forme de l'objet tranchant/du danger (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, le tranchant). Deux types de protection sont disponibles.
Le type PS peut fournir une protection plus appropriée contre les objets de diamètre réduit comparé au type PL.

ACCES A LA DECLARATION DE CONFORMITE

1 - Cliquer sur le lien à gauche
2 - Ecrire la désignation ou le code article dans la barre de recherche
3 - Cliquer sur "Fiches techniques"
4 - Cliquer sur ⬇
5 - Cliquer sur "Déclaration de conformité"

La déclaration UE de conformité est accessible sous https://ecatalogue.france-securite.fr/fr/espace-documentaire

Importé par FRANCE SECURITE – 585, rue Alain Colas – CS 61856 - 29218 BREST Cedex 1 - FRANCE
Organisme notifié No 2474: Mirta-Kontrol Javorinska 3. HR-10040 Zagreb-Dubrava, Croatia

SAFETY FOOTWEAR

USER INSTRUCTIONS

EN

These safety footwear meet the requirements of the European Regulation (EU) 2016/425 for Personal Protective Equipement and are produced in compliance with the standard EN ISO 20345:2022.
None of the materials used for making this footwear are hazardous to health.
The CE marking means that this kind of safety footwear has been EC certified by a European notified body accredited by the EEC : MIRTA-KONTROL (NB 2474) Mirta-Kontrol Javorinska 3. HR-10040 Zagreb-Dubrava, Croatia Notified Body no 2474).

Read carefully this user instructions before use.

MEANING OF MARKING

Example :

Compliance marking	**CE**	**SECURITOP**	Brand of the manufacturer
Product name	**OPALE**	**01-2025**	Date of manufacture
European standard	**EN ISO 20345:2022**	**S1PS SR FO**	Safety category

The basic and optional requirements for the specified category are listed in the table below :

Symbol	Features	EN ISO 20345:2022
		S1PS
	Shoe toe cap resistant to a shock of 200 Joules	X
A	Antistatic footwear	X
E	Energy absorption of seat region	X
FO	Resistance to fuel oil	X
WPA	Water penetration and absorption	0
P	Perforation resistance	0
AN	Ankle protection	0
C	Partially conductive footwear	0
CI	Cold insulation of outsole complex	0
HI	Heat insulation of outsole complex	0
HRO	Resistance to hot contact	0
M	Metatarsal protection	0
WR	Water resistance	0
PS	Perforation resistance (non metal insert, type PS)	X
PL	Perforation resistance (non metal insert, type PL)	0
SR	Slip resistance	X

X = mandatory requirements satisfied
0 = optional and additional requirements, refer to the markings

The only risks covered are those related to the symbols appearing on the footwear.
The use of not foreseen accessories could modify the footwear's resistance and protection.

As regards the slip resistance, the standard EN ISO 20345 :2022 fix the requirements according to the table below :

Floor	Lubrifiant	Standard requirements		Symbol
		Flat	Heel	
Tiles	Detergent	≥0,36	≥0,31	
Tiles	Glycerin	≥0,22	≥0,19	SR

The tests carried out for this reference were carried out with the removable insocks. The shoe should only be worn with the insocks in place. This should only be replaced by an insocks of comparable cleanliness provided by the manufacturer. Removing the insock can affect the performance of safety shoes.

INSTRUCTIONS FOR USE

Before use, make sure that this kind of footwear is fitting your needs by consulting a risk professional.
Checkings before use are the following :
- make sure that the fastening system works, check the thickness of the sole and that the footwear has all the features identified on the markings.
- make sure there is a toecap and if stated an antipenetration insole.
- replace the footwear in the event of any defects or breakages.

STORAGE AND CLEANING

Store in a clean area, if possible inside the original package and room temperature.
After use, clean the footwear. Remove any excess soil and dust with a brush. According to the materials, treat with a suitable polish.

Footwears should dry in a ventilated area, far away from heat.

Time influences all kind of materials, in particular the polyurethane used for the outsole. Even if we use the best material to make this footwear, we advise that the footwear should not be stored more than 3 years. Many factors can modify the properties of the new footwear : temperature changes, dampness, etc.
The use limit depends of the level of wear out, the kind of use and area of job.

WARNING – ANTISTATIC FOOTWEAR

Antistatic footwear should be used if it is necessary to minimize electrostatic build-up by dissipating electrostatic charges, thus avoiding the risk of spark ignition of, for example flammable substances and vapours, and if the risk of electric shock from mains voltage equipement cannot be completely eliminated from the workplace. Antistatic footwear introduces a resistance between the foot and ground but may not offer complete protection. Antistatic footwearis not suitable for work on live electrical installations. It should be noted, however, that antistatic footwear cannot guarantee an adequate protection against electric shock from a static discharge as it introduces only a resistance between foot and floor. If the risk of static discharge electric shock has not been completely eliminated, additional measures to avoid this risk are essential. Such measures, as well as the additional tests mentioned below, should be a routine part of the accident prevention programme of the workplace.

Antistatic footwear will not provide protection against electric shock from AC or DC voltages. If the risk of being exposed to any AC or DC voltage exists, then electrical insulating footwear shall used to protect from against serious injury.
The electrical resistance of antistatic footwear can be changed significantly by flexing, contamination or moisture. This footwear might not perform its intended function if worn in wet conditions.
Class I footwear can absorb moisture and can become conductive if worn for prolonged periods in moist and wet conditions. Class II footwear is resistant to moist and wet conditions and should be used is if the risk of exposure exists.
If the footwear is worn in conditions where the sole material becomes contaminated, wearers should always check the antistatic properties of the footwear before entering a hazard area.

Where antistatic footwear is in use, the resistance of the flooring should be such that it does not invalidate the protection provided by the footwear.

It is, therefore, necessary to ensure, that the combination of the footwear its wearers and their environment is capable, to fulfil the designed function of dissipating electrostatic charges, and of giving some protection during its entire life. Thus, it is recommended, that the user establish an in-house test for electrical resistance, which is carried out at regular and frequent intervals.

WARNING – PERFORATION RESISTANCE

The perforation resistance of this footwear has been measured in the laboratory using standardized nails and forces. Nails of smaller diameter and higher static or dynamic loads will increase the risk of perforation occurring.
In such circumstances, additional preventative measures should be considered.
Three generic types of perforation resistant inserts are currently available in PPE footwear.
These are metal types and those from non-metal materials, which shall be chosen on basis of a job-related risk assessment.
All types give protection against perforation risks, but each has different additional advantages or disadvantages including the following:
Metal (e.g. S1PS, S3): Is less affected by the shape of the sharp object/hazard (i.e. diameter, geometry, sharpness) but due to shoemaking techniques may not cover the entire lower area of the foot.
Non-metal (PS or PL or category e.g. S1PS, S3L): May be lighter, more flexible and provide greater coverage area, but the perforation resistance may vary more depending on the shape of the sharp object/hazard (i.e. diameter, geometry, sharpness). Two types in terms of the protection afforded are available.
Type PS may offer more appropriate protection from smaller diameter objects than type PL.

The EU declaration of conformity can be accessed at https://ecatalogue.france-securite.fr/fr/espace-documentaire.

Imported by FRANCE SECURITE – 585, rue Alain Colas – CS 61856 - 29218 BREST Cedex 1 - FRANCE
Notified body No 2474: : Mirta-Kontrol Javorinska 3. HR-10040 Zagreb-Dubrava, Croatia

ACCESS TO THE DECLARATION OF CONFORMITY

1 - Click on the link to the left
2 - Write the designation or item code in the search bar
3 - Click on "Fiches techniques"
4 - Click on ⬇
5 - Click on "Déclaration de conformité"

Find our products range on our E-catalogue / Retrouvez notre sélection de produits sur notre E-catalogue.

FR LE TRI FACILE PAPIER